

COMMUNE DE SAILLON



PLAN DE ZONES

N° 02

Homologué par le Conseil d'Etat SITUATION 1:4'000

en séance du 14.02.96

Droit de vision: Fr. 500000 → camping Savoy

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

[Signature]



23 SEP. 1996



LEGENDE :

-  ZONE VILLAGE BOURG (DS III)
-  ZONE D'HABITAT COLLECTIF (DS II)
-  ZONE D'HABITAT INDIVIDUEL (DS II)
-  ALIGNEMENT COMMERCIAL
-  ZONE D'INTERET GENERAL
-  ZONE DU CENTRE THERMAL
-  ZONE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE (DS IV)
-  ZONE A AMENAGER
-  ZONE D'AFFECTATION DIFFEREE
-  ZONE AGRICOLE DE PLAINE
-  ZONE AGRICOLE DU COTEAU
-  ZONE INCULTE
-  ZONE DE PROTECTION DU BOURG
-  ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE
-  ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE
-  ZONE AGRICOLE PROTEGEE DU COTEAU
-  ZONE ARCHEOLOGIQUE
-  ZONE DE PROTECTION DES EAUX (indicatif)
-  PUIITS DE POMPAGE - SOURCES
-  ZONE DE DANGER
-  ZONE DE DEPOT DE MATERIAUX
-  ZONE MIXTE TOURISTIQUE & CAMPING - CARAVANING

Etabli par J-C Thurre
Mars 1993

Modifié par le bureau GARD Cadsoft-Autoplan
Août 1996

(DS) DEGRE DE SENSIBILITE SELON L'OPB

PAD "PARAIS-NEUF"
approuvé par le CC le 14.02.96

Adopté par l'Assemblée primaire
le 2 juin 1991

Homologué par le Conseil d'Etat
en séances du 17 juin 1992 et du 11 novembre 1992